

DECRET N° 79/297 DU 12/6/79
portant nomination de Monsieur MINGOULO-
BOUKOULOU Alfred, Administrateur Planifica-
teur de l'Education en qualité de Directeur
de la Planification et de la Documentation
Scolaire.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.-- Monsieur MINGOULO-BOUKOULOU Alfred, Administrateur Planificateur
de l'Education est nommé Directeur de la Planification et de la Documentation
Scolaire du Ministère de l'Education Nationale.

Article 2.-- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abro-
gées.

Article 3.-- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de ser-
vice de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal officiel de la République
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 12 JUIN 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education Nationale

A. Ndinga-OBA.

Le Ministre du Travail
et de la Justice, Garde
des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA.

Colonel Louis SYLVAINE-GOMA.

le Ministre des Finances

Henri LOPE S.